



Conditions d'entrée

- ✚ Sortir de 5^e, de 4^e ou de 3^e
- ✚ Etre titulaire d'un CAPA ou d'un CAP
- ✚ Sortir de CLIPA (Classe d'Initiation Pré professionnelle en alternance)
- ✚ Etre âgé de 16 à 25 ans
- ✚ Avoir 15 ans à l'issue d'une classe de 3^{ème} (avec dérogation)
- ✚ Signer un contrat avec un maître d'apprentissage agréé

Enseignement en alternance sur 2 ans

- ✚ 11 semaines par an en Centre de Formation
- ✚ 36 semaines par an chez le Maître d'Apprentissage

Contenu de la formation

- ✚ Enseignement général
- ✚ Enseignement professionnel
 - ⇒ techniques culinaires
 - ⇒ hygiène et relations humaines
 - ⇒ conditionnement et vente des produits agricoles
 - ⇒ l'habitat et ses abords en milieu rural

Diplôme délivré

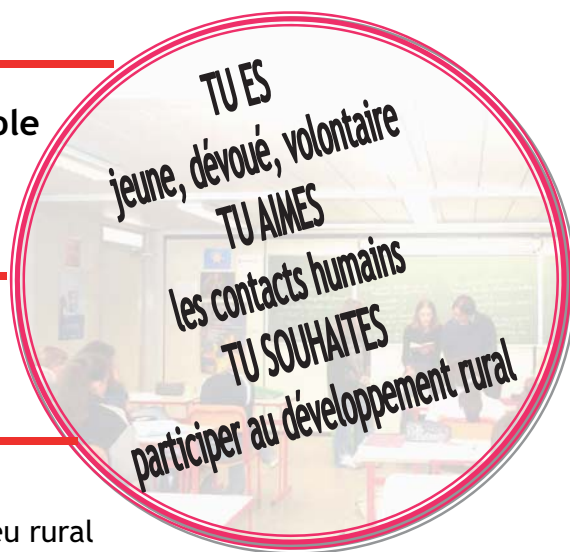
Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
 « Services en Milieu Rural »

Poursuite d'études

- ✚ BEPA Services Aux Personnes
- ✚ BAC Pro Services en Milieu Rural

Débouchés

- ✚ Employé(e) familial(e) auprès d'enfants
- ✚ Employé(e) auprès de personnes âgées en milieu rural
- ✚ Employé(e) d'accueil et de vente



Statut de l'apprenti

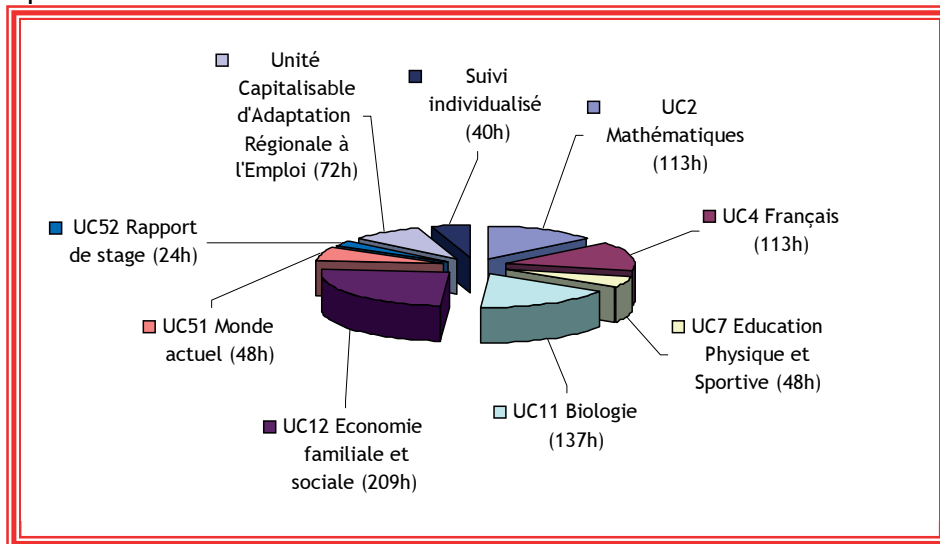
- ✚ L'apprenti est salarié de l'entreprise
- ✚ Le salaire est fixé par des conventions départementales
- ✚ Il bénéficie d'une couverture sociale en tant que salarié
- ✚ Il a droit à 5 semaines de congés payés par an
- ✚ Il bénéficie d'une aide au transport pour les déplacements du domicile au CFAA
- ✚ La formation est gratuite

Objectifs de la formation

- ✚ Proposer à des jeunes un enseignement de qualité :
 - classe à effectif réduit
 - travail pluridisciplinaire
- ✚ Préparer par un contrat d'apprentissage l'insertion professionnelle (niveau 5)
- ✚ Suivi individualisé des apprentis
- ✚ Faciliter la poursuite de formation vers un BEPA ou un baccalauréat professionnel

Organisation de la formation

- ✚ Répartition des heures en centre de formation :



- ✚ Les 36 semaines passées, chaque année, chez le maître d'apprentissage permettent d'adapter la formation des jeunes aux besoins de l'entreprise en leur donnant une expérience professionnelle

Obtention du diplôme

- ✚ Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole est un diplôme national de niveau 5
- ✚ Ce diplôme est délivré sous la forme d'unités capitalisables au cours de la formation

L'employé qualifié en services en milieu rural met en œuvre :

- les différentes techniques liées aux services aux personnes
- les différentes techniques d'accueil et de vente